



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD 92

N° Spécial

11 Juillet 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Agence Régionale de Santé – DD92

du 11 Juillet 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2018-195	14.06.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de GARCHES	3
DD92/OAPS N° 2018-206	26.06.2018	Arrêté portant nomination des membres du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'hôpital STELL de Rueil-Malmaison	4
N° 2018-207	25.06.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture de Suresnes	6

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-195 du 14/06/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-Soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de GARCHES**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2017-55 du 23 mai 2017 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le Directeur de l'institut :

Madame Nicole PIERRE POULET

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Roselyne VASSEUR

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Philippe MEVEL

Suppléant : Madame Michèle DACQUIN

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Lénaïc GUILLAUME

Suppléant : Madame Béatrice DACQUIN

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Monsieur Kassio-Mathurin GOUAHE

Titulaire : Madame Lorella DELLA LIBERA

Suppléant : Monsieur Curtis WILFRED

Suppléant : Madame Malika ZAMY

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de GARCHES est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 Juin 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté DD92/OAPS n°2018-206 du 26/06/2018
portant nomination des membres du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en
Soins Infirmiers de l'hôpital STELL de Rueil-Malmaison**

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;

Vu l'arrêté n° DS-2017/65 du 23 mai 2017 portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital FOCH de Suresnes est composé comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :
Madame FEKKAR

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant :

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique ou son suppléant :
Monsieur FOGELMAN

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :
Titulaire : Madame SELMANI
Suppléant : Monsieur FELLAGUE

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique :
Titulaire : Madame TERRON-NACCACHE
Suppléant : Madame FARS

Le représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique, ou son suppléant :

1^{ère} année :

Titulaire : Madame MOYOH

Suppléant : Monsieur DE VALICOURT

2^{ème} année

Titulaire : Monsieur TISSOT

Suppléant : Madame GAHOU

3^{ème} année

Titulaire : Madame MONNIER

Suppléant : Monsieur DUROCHE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital de l'hôpital FOCH est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 26 juin 2018

La Déléguée Départementale
des-Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-
France

Monique REVELLI

**Arrêté n° 2018-207 du 25/06/2018
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation
d'Auxiliaire de Puériculture de Suresnes**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016; portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de la section de l'Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture, 22 rue des Carrières 92150 Suresnes est constitué comme suit :

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Marie-Claude HAIK

Suppléant : Madame Séverine COHEN

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Marie-Ange GOSSET

Suppléant : Madame Nathalie CHATELET

L'une des deux auxiliaires de puériculture, tirée au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Brigitte DOIDY

Suppléant : Madame Isabelle RAULT

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Fiona DE SANTI

Suppléant : Madame Julie ROUSSEL

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Suresnes est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris – 7 Rue de Jouy – 75004 PARIS dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 25 juin 2018

La Déléguée Départementale
des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>